

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025121919

Séance du 19/12/2025

Référence
2025121919

Objet de la délibération
TARIFICATION DE LOCATION DE SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
12/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le 19/12/2025

Et

Publication ou notification du

L' an 2025 le 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

Présents : ROLLAND Thierry, PROUVEUR Aurore, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, DEFFONTAINE Bernard, HARDY Nicole, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien

Absents excusés : DE NANTEUIL Christian représenté par PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice par FOUQUART Paul, POULAIN Brigitte représentée par JONVILLE Yves, FLEUROUX Stéphanie représentée par D'HULST Thierry, REFFAS Alain représenté par ROLLAND Thierry

Absents: LEBRUN Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Madame Aurore PROUVEUR

Objet de la délibération : TARIFICATION DE LOCATION DE SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE

Monsieur Alain REFFAS, Premier adjoint, propose de fixer, dès à présent, le tarif applicable au 1er janvier 2026 pour la location des salles de réception de la Mairie

Les salles de réception de la mairie peuvent être louées aux horaires d'ouverture de la mairie, pour une durée maximale de 4 heures.

Il est proposé de maintenir les tarifs.

La tarification proposée est de 168.96 €.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette tarification.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/12/2025
Le Maire
Thierry ROLLAND

